



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General

NOT-23009

07.03.2023

Original : EN

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

Notification dépositaire

Correction aux modifications du texte français des RU ATMF (appendice G à la Convention) adoptées par la Commission de révision à sa 25^e session

Prise d'effet de la correction

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) donne notification de ce qui suit :

La notification dépositaire [NOT-23001](#) du 3 février 2023 proposait une correction aux modifications des RU ATMF (appendice G à la Convention) adoptées par la Commission de révision à sa 25^e session. La correction proposée ne concernait que le texte français.

Au 3 mars 2023, date d'expiration du délai d'objection à la correction proposée, aucune objection n'avait été notifiée au Secrétaire général. Par conséquent, la correction prend effet à la date de la présente circulaire, c'est-à-dire au 7 mars 2023.



(Wolfgang Küpper)
Secrétaire général